



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 10 décembre 2024</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 24 décembre 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHL.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Stéphanie LUSSIANA ayant pouvoir pour Mme Pauline BRESSE.</p>
---	---

**Délibération n°02**

**Rapporteur : M. Franck LOMBARD**

**Objet : Chambre Régionale des Comptes Auvergne – Rhône Alpes (CRC) – Rapport sur les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations**

En application des articles L.211-3, L.211-5 et R.243-1 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne – Rhône Alpes a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune d'Ugine pour les exercices 2018 et suivants.

Après avoir procédé au contrôle, la CRC a établi le rapport d'observations provisoires adressé à la Commune d'Ugine, le 31 juillet 2023.

Le 29 août 2023, Monsieur le Maire a adressé à la CRC un courrier de réponses au rapport d'observations provisoires.

La CRC a adressé à Monsieur le Maire, le 30 octobre 2023, le rapport d'observations définitives délibéré par la Chambre lors de sa séance du 4 octobre 2023.

Dans un délai d'un mois, Monsieur le Maire a adressé une réponse écrite aux observations de ce rapport d'observations définitives le 28 novembre 2023.

Le 11 décembre 2023, la CRC a adressé à Monsieur le Maire, le rapport d'observations définitives et sa réponse.

Le conseil municipal, réuni le 5 février 2024, a pris acte du rapport d'observations définitives de la CRC pour les exercices 2018 et suivants.

Comme l'indique l'article L.243-9 du code des juridictions, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire, dans un rapport devant cette même assemblée, présente les actions entreprises à la suite des observations de la CRC. Ce rapport a été annexé à la note de synthèse du conseil municipal et communiqué aux élus avec leurs convocations.

La commission municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 25 voix pour et 1 abstention (M. Eric FUSS) prend acte de la présentation du rapport mentionnant les actions entreprises par la commune d'Ugine à la suite des recommandations et observations de la CRC Auvergne – Rhône Alpes.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216\_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

